

“qu'il est nécessaire que les scandales arrivent.” Mais c'est triste toujours de constater que la libre-pensée et l'impiété réussissent à “ manifester ” dans la ville même qui est le siège du successeur de saint Pierre et la tête du monde catholique, soit d'un peuple de 250,000,000 d'âmes. On a ainsi organisé, vers la mi-février, au *Campo dei Fiori*, la “ manifestation ” accoutumée en l'honneur de Giordano Bruno, un moine apostat, jadis livré au bras séculier et brûlé comme malfaiteur social. L'anticléricalisme international le considère à bon droit comme l'un de ses “ saints. ” C'est son 307e anniversaire que l'on a célébré par des processions, des chants et des discours, dont nos lecteurs devinent le sens et l'esprit. Le correspondant romain de la “ Croix ” de Paris écrit à ce sujet : “ Ce joli monde a bien choisi son patron. Bruno, le moine apostat, l'être lubrique, l'écrivain immonde dont il serait impossible à une plume honnête de reproduire les écrits, mérite les couronnes et les acclamations de ces nouveaux “ rédempteurs ” de l'Italie. C'est éinglant, mais juste.

* * *

Les choses de France sont toujours tristes. Le cabinet Clémenceau-Briand a failli être renversé. Je ne sais pas jusqu'où on aurait dû s'en réjouir, car la majorité sectaire restait. Voici comment, en raccourci, les choses se sont passées. L'habile M. Briand avait expliqué à la tribune que la “ déclaration ” des évêques, dont nous parlions dans notre chronique de février, était après tout, une démarche conciliante. M. Clémenceau en parla, lui, comme d'un “ document insolent ” qu'il fallait “ repousser du pied. ” Selon le Président du conseil, la loi de Séparation (l'œuvre de M. Briand) avait “ tout prévu sauf ce qui était arrivé ” ; on était en plein gachis, en pleine incohérence ” — “ mais, ajoutait-il, j'y suis, j'y reste. ” — Là dessus, M. Briand quitta la salle des séances... M. Jaurès intervint, M. Clémenceau fit des excuses, on replâtra le tout et la crise n'eut pas lieu. Seulement, il reste que le ministère a du plomb dans l'aile. Depuis, on discute les termes à accepter pour “ le contrat de jouissance ” entre les maires et les curés, qui devra mettre ces derniers en possession des églises pour 18 ans, comme nous l'avons expliqué. “ Et pourquoi pour 18 ans, ” m'a demandé un confrère ? — Parce que la loi existante veut en France que les immeubles des communes ne soient jamais loués par bail que pour 18 ans. L'entente sur ce “ contrat de jouissance ” n'est pas encore définitive. Nous en reparlerons.